



REPUBLIQUE FRANCAISE

Département Haute-Loire - Arrondissement d'Yssingeaux - Canton de Bas-en-Basset

Commune de RETOURNAC

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE RETOURNAC

N° 2025-061

L'an deux mille vingt-cinq, le seize juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Retournac, légalement convoqué le onze juin deux mille vingt-cinq, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Patricia GOUDARD, Maire ;

Présents : Patricia GOUDARD, Brigitte ROCHE, Thierry BENEVENT, Anne-Sylvie MIRMAND, Jean-Claude ABRIAL, Jean-Pierre FILIOL, Christian PEYRARD, Maryse RIBEYRON, Raoul GANIVET, Carole GIGANT, David SUC, Stéphanie GRANOUILLET, Antoine MALEYSSON, Corinne TARGHETTA, Damien CASSOUX.

Absents excusés représentés : Maëlle JOLY a donné pouvoir à David SUC, Patrice WAUTHIER a donné pouvoir à Stéphanie GRANOUILLET, Pierre ASTOR a donné pouvoir à Corinne TARGHETTA, Ludovic LHOSTE a donné pouvoir à Anne-Sylvie MIRMAND.

Absents :

Christelle BLANCHER, Daniel DI-LITTA et Sébastien VINCENT

Secrétaire de séance : Stéphanie GRANOUILLET

Nombre de membres en exercice :	22
Nombre de membres présents :	15
Nombre de procurations :	4
Nombre d'absents :	7

Objet : Marché à procédure adaptée des assurances – Attribution des lots 2, 3

Un avis d'appel public à la concurrence a été mis en ligne le 18/04/2025 sur le site des marchés publics et a été publié au BOAMP.

La procédure de consultation retenue est le marché en procédure adaptée en application des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 à R. 2123-7 du code de la commande publique.

Celle-ci porte sur les lots suivants :

Lot	Désignation
Lot 1	Dommages aux biens immobiliers et mobiliers
Lot 2	Responsabilité civile
Lot 3	Flotte Automobile et auto-mission

Madame Anne-Sylvie MIRMAND, adjointe, informe les membres du conseil municipal du résultat de l'appel à candidature, suivant les critères de sélection :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations - Tarification	60%
2-Valeur technique – Nature et étendue des garanties	20%
3-Qualité de gestion de la compagnie – Modalités de gestion des dossiers et notamment des sinistres	20%

Considérant :

- 1- la remise des offres fixée au 24 mai 2025 à 12H
- 2- l'analyse des offres effectuée

Il est proposé au conseil municipal d'attribuer le marché à la société d'assurance dont l'offre est économiquement la plus avantageuse.

Désignation prestation	Entreprise - Domicile	Montant de la cotisation annuelle € HT	Montant de la cotisation annuelle € €TTC
Lot 1 - DOB – Dommage aux biens immobiliers et mobiliers	Aucune offre consultation infructueuse		
Lot 2 – RC- Responsabilité Civile	Société d'assurance : GROUPAMA RHONE-ALPES AUVERGNE <u>Adresse</u> : 50 rue Saint Cyr – 69009 LYON <u>SIRET</u> : 779 838 366 000 28	26 789.77 Renégocié 10 573.36	29 200.86 Renégocié 11 524.96
Lot 3 – Flotte automobile et auto-mission	Société d'assurance : GROUPAMA RHONE-ALPES AUVERGNE <u>Adresse</u> : 50 rue Saint Cyr – 69009 LYON <u>SIRET</u> : 779 838 366 000 28	8 078.84	9 030.28

Vu la commission « Finances / Foncier et travaux » du 12 juin 2025 approuvant ces dispositions.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

-  **D'ATTRIBUER** les marchés à procédure adaptée concernant les lots 2 & 3, **HORMIS** pour le lot 1 déclaré infructueux, pour lequel il est décidé de relancer une consultation conformément à l'article R 2122-2 du CCP qui précise « lorsqu'aucune offre n'est déposée pour un marché ou pour un lot, l'article R 2122-2 du CCP permet de partir en marché sans publicité ni mise en concurrence préalables. »
-  **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer les marchés et toutes pièces s'y rapportant.
-  **DE DIRE** que les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2025,

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessous.
Pour extrait certifié conforme

Le Maire,
Patricia GOUDARD